

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DEVE 61 Communication sur le renouvellement de la convention avec l'association « Les Habitants de la Butte Bergeyre » pour la mise à disposition d'un jardin partagé, 78-80 rue Georges Lardennois (19e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil du 19e arrondissement en date 17 janvier 2017 autorisant le Maire d'arrondissement à signer avec l'association « Les Habitants de la Butte Bergeyre » le renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain à usage de jardin partagé, 78-80 rue Georges Lardennois (19e), ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris informe le Conseil de Paris du renouvellement de la convention susvisée ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Il est pris acte de la communication de Madame la Maire de Paris, relative à la délibération du 17 janvier 2017 du Conseil du 19^e arrondissement, autorisant le renouvellement de la convention avec l'association « Les Habitants de la Butte Bergeyre » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, 78-80 rue Georges Lardennois (19^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO